

Une autre vie s'invente ici



LE LIEN

Paysage, urbanisme et architecture



D'INFORMATION

Mars -Avril 2018



© Parc Loire-Anjou-Touraine

S O M M A I R E

Agenda	P3
Parc naturel régional Livradois-Forez/SCoT : Transposition des dispositions pertinentes de la Charte dans les SCoT	P4
Du SCoT du Haut-Jura aux PLUi : une mutualisation au service du territoire	P5
L'objectif de qualité paysagère abordé dans la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages	P7
De l'inventaire du patrimoine au projet d'aménagement : édition d'un livre « Images du patrimoine »	P9
Rendez-vous le 31 mai à Paris Seconde vague Appel à manifestation d'intérêt Ateliers hors les murs Déposez vos dossiers au plus tôt !	P11
Quand les démarches de PLUi s'intéressent à la mobilisation citoyenne	P12

Agenda



Commission Urbanisme, Paysage, Climat et Énergie | Jeudi 12 avril 2018

La commission Urbanisme, Paysage, Climat et Énergie se réunira jeudi 12 avril à la Fédération des Parcs sous la présidence de Bernard Vauriac. Séverine Casasayas directrice référente de la commission co-animera la séance.

Lieu : Fédération des Parcs naturels régionaux de France, 9 rue Christiani, 75018 Paris, code porte 5A71B9

Lien d'inscription :

<http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/formulaire/commission-urbanisme-paysage-climat-et-energie-du-12-avril>



Quand les écoles rencontrent les territoires | Jeudi 31 mai 2018

Organisée dans la continuité de la journée du 15 novembre 2017, ce second temps d'échange destiné à faciliter la rencontre entre les établissements, universités et territoires de Parcs naturels régionaux, favorisera le dépôt des dossiers de l'appel à manifestation d'intérêt.

Inscrivez-vous à ce moment très particulier qui permet au cours d'une même journée, d'avoir des contacts avec une quinzaine d'écoles du supérieur, d'établissements et d'universités, pour monter des Ateliers hors les murs.

Lien d'inscription :

<http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/formulaire/inscription-pour-le-31-mai>

Séminaire Université populaire de l'urbanisme, du paysage et de l'architecture | Du 13 au 15 juin 2018

Le Parc des Pyrénées catalanes et la Fédération vous proposent de venir échanger du 13 au 15 juin 2018 autour de la création d'une Université populaire de l'urbanisme, du paysage et de l'architecture.

Lien d'inscription :

<http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/formulaire/seminaire-pyrenees-catalanes-des-13-14-et-15-juin-2018>



© Parc naturel des Pyrénées Ariégoises

Parc naturel régional Livradois-Forez / SCoT : Transposition des dispositions pertinentes de la Charte dans les SCoT

➤ Processus de transposition des dispositions pertinentes de la Charte dans les SCoT

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR) donne aux Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) une fonction de document intégrateur.

À ce titre, la loi demande que le document d'orientation et d'objectifs (DOO) des SCoT « transpose les dispositions pertinentes des chartes de Parcs naturels régionaux et leurs délimitations cartographiques à une échelle appropriée, afin de permettre leur mise en œuvre dans les plans locaux d'urbanisme ou les documents en tenant lieu et les cartes communales ».

Approuvée trois ans avant la loi ALUR, la Charte 2011-2023 du Parc naturel régional Livradois-Forez, n'identifiait pas les dispositions pertinentes à transposer dans les SCoT concernés par le périmètre classé Parc naturel régional.

L'analyse des objectifs stratégiques et opérationnels de la Charte du Parc Livradois-Forez a permis d'aboutir à la hiérarchisation des objectifs par niveaux d'intégration dans les différents documents constitutifs d'un SCoT (rapport de présentation, projet d'aménagement et de développement durables ou document d'orientation et d'objectifs) ; et ce, au regard des objectifs visés, des engagements des collectivités dans la Charte et du plan de Parc.



© Parc naturel du Livradois-Forez

La Charte doit être entendue dans sa globalité pour sa vision d'ensemble qu'elle formule pour le territoire du Livradois-Forez. Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les différentes collectivités engagées.

Présenté lors du comité syndical du Parc le 12 décembre 2017, ce travail a fait l'objet d'une décision favorable à l'unanimité, conformément à la délibération.

➤ Chiffres clés

19 objectifs opérationnels de la Charte du Parc Livradois-Forez ont été identifiés pour préciser les dispositions pertinentes pour lesquels les SCoT sont en capacité d'en prescrire la mise en œuvre.

Lien où télécharger le document :

<http://www.scot-livradois-forez.fr/wp-content/uploads/2018/02/17-842-Transposition-des-dispositions-pertinentes-de-la-Charte-2011-2023-du-Parc-naturel-regional-Livradois-Forez-dans-les-SCoT.pdf>

Contact : Clémentine Lhuillier,

Chargée de mission SCoT

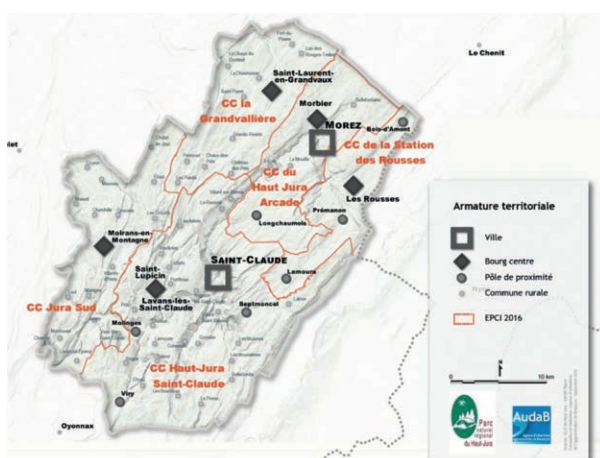
Parc du Livradois-Forez

Courriel : c.lhuillier@parc-livradois-forez.org



© Parc naturel du Livradois-Forez

Du SCoT du Haut-Jura aux PLUi : une mutualisation au service du territoire



© Parc naturel du Haut-Jura

La Charte du Parc naturel régional du Haut-Jura a fait des politiques d'aménagement du territoire un enjeu majeur de cohésion territoriale. De façon à répondre aux mutations et aux dynamiques en cours (démographique, socio-économique...) qui réinterrogent l'identité du Haut-Jura (fragilisation de l'armature urbaine, banalisation des paysages...), le territoire s'est engagé dans une politique de planification volontariste. Au titre de la compétence qui lui a été transférée par les communes jurassiennes du syndicat mixte, le Parc a porté l'élaboration du SCoT du Haut-Jura. Ce travail, conduit en régie, s'est appuyé sur une mobilisation des compétences techniques internes. Seuls les volets logements et commerces (DAAC), ainsi que l'évaluation environnementale et l'assistance juridique ont fait l'objet de prestations externalisées. L'élaboration a été pilotée par un comité composé de représentants du Bureau du Parc, des communautés de communes et bourgs centres du territoire et associant les services de la DDT et de la DREAL. Approuvé en juin 2017 par le Comité syndical du Parc, le SCoT Haut-Jura est dorénavant exécutoire. Il constitue, notamment le Document d'Orientation et d'Objectifs, un approfondissement de la Charte en matière d'urbanisme et s'impose comme un cadre de référence dont la portée réglementaire est avant tout un levier au service des démarches de projet. Les collectivités disposent de trois

ans pour mettre en compatibilité leurs documents d'urbanisme avec le SCoT. Trois communautés de communes sur les cinq concernées par le SCoT (Haut-Jura Arcade, Jura Sud et La Grandvallière) ont anticipé cette échéance en s'engageant dans l'élaboration d'un PLUi.

Sur le plan opérationnel, l'élaboration de ces trois PLUi s'appuie sur un partenariat entre le Parc, qui assure le suivi du SCoT, et les communautés de communes. Chacune d'elles bénéficie d'un chargé de mission mis à disposition par le Parc pour qu'il réalise, en régie le PLUi. Le chargé de mission mobilise l'ensemble des données et connaissances (études, inventaires, expertises des autres chargés de mission, etc.) disponibles au sein du Parc au bénéfice de son PLUi. Les postes sont financés à 100% par les EPCI par voie contractuelle.

Outre la bonne articulation entre Charte du Parc, SCoT et PLUi, cette approche permet de mutualiser de nombreux moyens d'expertise et de s'appuyer sur une lecture fine du territoire. Au-delà, elle offre un cadre pour proposer sur chacune des communautés de communes des outils méthodologiques en réponse à des enjeux spécifiques :

- Comment préserver le foncier agricole stratégique ?
- Comment intégrer les enjeux paysagers dans le règlement du PLUi et les orientations d'aménagement ?



© CdrC Jura Sud



© P. Becker

- Comment adapter les dispositifs publicitaires dans le cadre de l'élaboration ou de révision des Règlement Locaux de Publicité (RLPi) ?...

Il s'agit de confronter les sujets et enjeux pré identifiés à des situations rencontrées localement, de se doter d'outils méthodologiques et d'analyses et de traduire dans les documents d'urbanisme les prescriptions jugées pertinentes. A terme, ces différents outils pourront être mis à disposition de l'ensemble des collectivités du territoire de façon à faciliter l'application du principe de compatibilité. Ils serviront également de support aux services lors des phases de conseils et d'instruction des permis d'aménager ou de construire, en rappelant les enjeux qui ont prévalu au moment de l'élaboration des documents d'urbanisme. Parallèlement, il est envisagé de créer un Club PLUi au sein du Parc, qui consisterait en un espace de dialogue et de partage d'expériences entre élus et techniciens en charge du SCoT et des PLUi. Cette démarche collaborative devrait permettre une acculturation progressive de l'ensemble des acteurs du territoire aux enjeux de planification et d'aménagement du territoire.

Elle a également pour objet, de conforter et d'approfondir le rôle du Parc en matière d'urbanisme par un apport plus ciblé, plus formalisé en amont et lors des démarches de planification ainsi que renforcer sa capacité de conseils aux collectivités et aménageurs sur les plans réglementaires et opérationnels.



© J. Carrot

Contacts :

Maxime Bachetti,

Chargé de mission PLUi
Parc du Haut-Jura
Mail. r.dejacquelot@parc-haut-jura.fr
Téléphone : 06 28 93 44 32

Rodolphe De Jacquilot,

Chargé de mission PLUi
Parc du Haut-Jura
Courriel : r.dejacquelot@parc-haut-jura.fr
Téléphone : 06 28 93 44 46

Matthieu Perroz,

Chargé de mission SCoT et urbanisme
Parc du Haut-Jura
Courriel : m.peroz@parc-haut-jura.fr
Téléphone : 03 84 34 12 21

Marie Zaragoza,

Chargée de mission PLUi
Parc du Haut-Jura
Courriel : m.zaragoza@parc-haut-jura.fr
Téléphone : 06 04 71 56 90



© Ville de Morez Hauts-de-Bienne

L'objectif de qualité paysagère abordé dans la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

➤ **L'objectif de qualité paysagère, abordé dans la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages**

➤ **Conférence téléphonique du mercredi 31 janvier 2018**

Participants :

Morgane Dallic (Golfe du Morbihan), Olivier Thiébaud (Morvan), Mélanie Chollet (Loire-Anjou-Touraine), Clémence Legros et Dany Chiappero (Brenne), Julie Walker (Camargue), Anne Badrignans consultante, Fabien Hugault (FPNRF) Lucie Julien (Pyrénées catalanes), Muriel Lehericy (Périgord Limousin), Marie Bourdon (Ardenne), Clotilde de Zélicourt (projet Baie de Somme), Nicolas Antoine (Vercors), Eszter Czobor (Lorraine).

Propos introductif : Tout d'abord, élaborer un objectif de qualité paysagère suppose deux outils majeurs : le plan de paysage et l'observatoire photographique du paysage. C'est dit !

1- Démarrage par le cas du Parc du Morvan :

Le Parc naturel est en phase de renouvellement de charte. Le syndicat mixte a reçu une note de la DREAL et de l'État sur leur manière de voir la nouvelle charte dont l'objectif de qualité paysagère. Dans ce cadre quelques questions sont apparues : Qu'est-ce qu'une qualité paysagère ? Qui la définit ? Sur quels critères ? Quelques éléments de réponses au travers d'un guide, réalisé par la Fédération et le ministère sur la place du paysage dans les nouvelles chartes, d'un cahier des paysages produit par le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes en 2014. Le Parc s'est servi de ces deux documents pour commencer à réfléchir sur ce thème. Le Morvan a la chance d'avoir un atlas de paysage qui est extrêmement complet et détaillé (un résumé de 4 à 5 pages par entité paysagère ainsi que les données du plan de Parc qui sont déjà existantes et d'actualités).



L'atlas du paysage a été élaboré avec la participation des habitants et des élus. Il comporte en plus de l'état des lieux, des enjeux avec des points d'attention sur la structure paysagère avec des objectifs de restauration... Peut-on le considérer comme la partie formalisant l'objectif de qualité paysagère de la charte ?

2- Vocation de la charte sur l'objectif de qualité paysagère :

La charte ne doit pas tout fixer : elle mentionne des orientations générales sur des objectifs stratégiques par rapport au paysage. Le cahier des paysages vient préciser par entité paysagère : les parties descriptives des structures et lignes de force des éléments du paysage et des enjeux sur lesquels il y a des objectifs à atteindre avec les acteurs...

Dans la charte du Parc de Lorraine, les unités paysagères sont décrites avec des enjeux identifiés (mots clefs), 2-3 pages de descriptif par unité paysagère, des renvois sur les plans de Parc.

La charte du Golfe du Morbihan contient plus de grandes orientations d'objectifs de qualité paysagère (5 au total) que d'objectifs spécifiques. Il y a 11 grandes entités de paysages. On décline les orientations de la charte pour définir les objectifs.



Ces objectifs doivent tenir au moins pour une durée de charte et répondre aux enjeux. Le travail avec les habitants doit permettre d'élaguer et de garder les objectifs identitaires ou territoriaux.

Le Parc de Brenne fait la démarche inverse et décide de s'appuyer sur des éléments de projets de paysage déjà existants pour écrire la charte de Parc (retrouvés dans les dispositions pertinentes de la charte du Parc par rapport au SCoT...)

Les nouvelles chartes de Parc reprennent de la hauteur : on décline les grandes orientations et objectifs et ensuite les mesures opérationnelles viennent affiner ces objectifs. Il faut aller le plus loin possible dans la charte afin que ces éléments puissent être repris dans les documents d'urbanisme.

3- Frugalité en entité paysagère :

Il est compliqué d'avoir des objectifs ciblés sur un territoire vaste (Morvan 23 entités pour 134 communes définies par l'Atlas du paysage) : par comparaison dans le Golfe du Morbihan, il a fallu 2 ans pour répondre à une entité paysagère (possible compression à 1 an et demi). Dans la mesure où cela peut se traduire par des plans de paysage, il convient peut-être d'être frugale quant au nombre d'unités paysagères ?

4- Le rôle des habitants :

La concertation est une façon pour les habitants de s'approprier le cadre de vie. La concertation est aussi un moyen pour que les élus s'approprient les objectifs de qualité paysagère et quand ils exercent leurs compétences, ils puissent le faire le plus finement possible.

En général, les remarques des habitants reprennent les enjeux définis dans la charte mais la charte reste un exercice d'élus, d'experts, de consulaires... Donc le produit d'une forme de gouvernance assez courte. En Brenne, l'Observatoire Photographique du Paysage participatif est venu conforter les enjeux de la charte avec 17 enjeux paysagers de la charte à travers les images produites par les habitants. Le travail a été amorcé avec les acteurs et partagé avec les habitants (réunions, conférences).

Cependant, on ne peut pas sortir des objectifs de qualité paysagère directement de la concertation avec les habitants sans avoir un travail de fond sur les paysages qui est mené par des spécialistes. On peut travailler à un exercice de co-construction.

Quelle méthodologie mettre en place pour amener aux habitants la connaissance paysagère et les mettre en situation d'émettre un avis sur le paysage et redéfinir des objectifs ?

5- Les EPCI correspondent-ils aux unités paysagères et sont-ils des relais aux objectifs ?

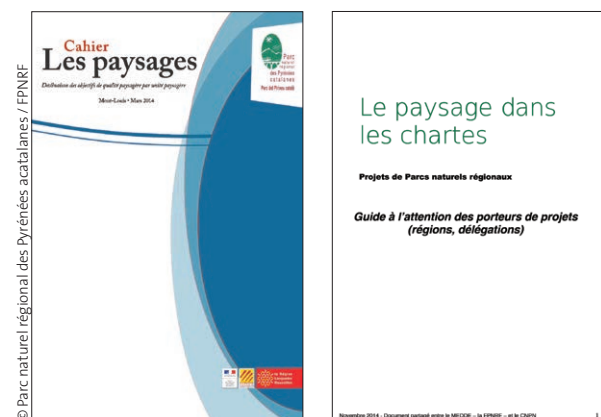
Pas de travail avec les EPCI. Exception dans le Vercors avec une interco qui correspond aux limites paysagères ; le Parc avait établi dans son plan des « paysages identitaires » et ce travail a été repris par l'interco via un plan de paysage qui se retrouve dans le Parc et qui doit être respecté dans les documents d'urbanisme et qui s'y sont retrouvés. L'objectif de qualité paysagère qui se retrouve dans les PLUi. Ces EPCI même quand les périmètres ne correspondent pas, sont des relais opérationnels à ces objectifs, comme les chambres consulaires.

6- Les limites :

- 1° Motivation des élus,
- 2° Faible traitement du paysage dans la charte,
- 3° Une formalisation trop ambitieuse qui ne peut être traduite dans les actions.

7- Documents référents :

- Cahier Les paysages, délimitation des objectifs de qualité paysagère par unité paysagère par le Parc des Pyrénées catalanes 2014
- Le paysage dans les chartes FPNRF 2014



<http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-resources/document/la-qualite-paysagere>

Contact : Nicolas Sanaa,
 Courriel : nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr
 Téléphone : 01 44 90 86 36

De l'inventaire du patrimoine au projet d'aménagement : édition d'un livre « Images du patrimoine »

Le Parc de Lorraine et le site de Nancy de l'Inventaire général du Patrimoine Culturel de la Région Grand Est coopèrent depuis plusieurs années. Cela peut aller d'actions pédagogiques tel que des animations conjointes lors des Journées Européennes du Patrimoine jusqu'à une mobilisation de cette ingénierie culturelle de valeur scientifique dans les porter à connaissance des documents d'urbanisme et le suivi des projets sur le territoire du Parc.

Une enquête d'inventaire topographique a été conduite de 2012 à 2016 par le service Inventaire et Patrimoines de la région Grand Est (site de Nancy) avec la collaboration du Parc naturel régional de Lorraine. A l'étude, un patrimoine très diversifié, lié à une occupation du sol ancienne, qui a en mémoire une histoire mouvementée et aussi un patrimoine naturel riche à l'origine d'activités artisanales et industrielles : les étangs et leur utilisation, le canal de la Marne-au-Rhin, le patrimoine religieux et en particulier le mobilier, la cité ferroviaire de Nouvel-Avicourt, l'architecture liée à la reconstruction après la Seconde Guerre mondiale ou encore les jardins clos. Ce territoire au caractère rural affirmé, et au bâti façonné par les multiples conflits qui s'y sont succédé depuis la guerre de Trente Ans, s'est doté de deux sites remarquables : la cité ferroviaire de Nouvel-Avicourt conséquence de l'Annexion après 1870 et la cité de la chaussure Bata liée à l'arrivée dans les années 1930 de l'industriel tchèque Thomas Bata.

Cette publication se veut une restitution au public de tous les domaines patrimoniaux étudiés en élargissant les champs classiques par une ouverture à l'étude du patrimoine naturel, en collaboration avec le Parc naturel régional de Lorraine. L'ouvrage porte sur le patrimoine architectural et mobilier ainsi que sur le patrimoine naturel ; en ce



sens, il est novateur par l'approche multithématique qui présente l'évolution du territoire contextualisée. En effet, les paysages du Pays des étangs sont riches et parfois émouvants non seulement par leur patrimoine culturel ou bâti, mais également par une biodiversité spécifique et peu connue.



La qualité du patrimoine culturel et naturel du pays des Étangs nous invite au-delà de la publication et de la diffusion de ce très bel ouvrage à poursuivre les actions de valorisation ce patrimoine qui sont déjà engagées sur ce territoire. Si l'Inventaire général du patrimoine culturel est un service opérationnel de recherche appliquée, ses résultats nous servent directement dans des projets de valorisation. Nous pouvons citer le projet de valorisation du site de Bataville à Moussey(57) qui est engagé par le Parc naturel régional de Lorraine depuis plusieurs années avec des acteurs locaux et régionaux, notamment en prenant appui sur un « Plan Guide pour le développement patrimonial et économique de Bataville » réalisé en 2016 avec le concours de la Fondation de France par Notre Atelier Commun.

Un autre exemple serait l'aménagement d'un sentier d'interprétation suite à un important travail mené depuis plusieurs années notamment par la commune de Réchicourt (57) pour la valorisation du chemin de halage et des maisons éclusières situées le long de l'ancien canal, la commune étant favorable à la proposition du Parc d'accueillir le projet dans le cadre du projet INTERREG. Différentes thématiques pourraient être évoquées sur le parcours : le rôle des canaux (économique, touristique), les ouvrages d'art, le fonctionnement d'une écluse, les maisons éclusières, les étangs-réservoirs et bien entendu la richesse du patrimoine naturel présent sur ce site.

Contact : Eszter Czobor,

Chargée de mission Urbanisme durable, architecture et patrimoine bâti
 Parc naturel régional de Lorraine
 Courriel : eszter.czobor@pnr-lorraine.com
 Téléphone : 03 83 84 25 33

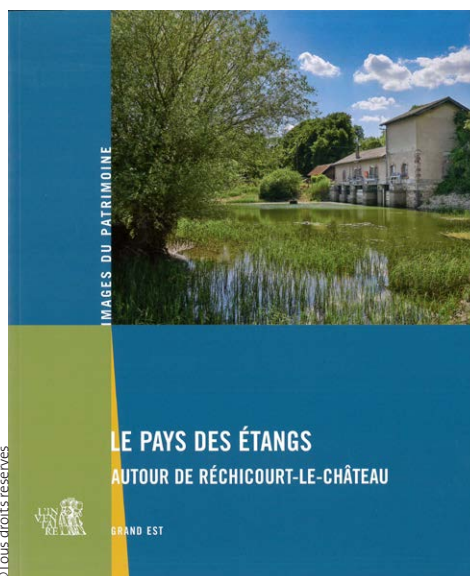
Images du patrimoine - Le Pays des Étangs. Autour de Réchicourt-le-Château

Textes de Catherine Zeller-Belville, Chargée de Recherche de l'Inventaire général du Patrimoine Culturel – site de Nancy et de Olivier Nourrigeon, Chargé de mission Forêt et sensibilisation au patrimoine naturel du Parc naturel régional de Lorraine ;

Photographies de Bertrand Drapier, Photographe de l'Inventaire général du Patrimoine Culturel – site de Nancy

Livre grand format 24 x 30 cm, 128 pages, 300 illustrations

Tarif : 24 euros



©Tous droits réservés

Rendez-vous le 31 mai à Paris

Seconde vague Appel à manifestation d'intérêt Ateliers hors les murs

Déposez vos dossiers au plus tôt !

Des écoles et des universités de disciplines différentes qui investissent ensemble le terrain

La seconde vague de lancement des ateliers « Hors les murs » sur le thème de la revitalisation des centres-bourgs est amorcée.

Le principe vise à ce que plusieurs écoles et établissements du supérieur, de disciplines différentes, s'immergent toute une semaine dans une commune de Parc naturel régional. Ce croisement des disciplines a eu l'occasion d'être expérimenté dans le Parc naturel régional du Périgord-Limousin au début du mois de mars, associant quatre disciplines : l'architecture, l'urbanisme, les sciences politiques et la géographie. La réussite de cette mobilisation nous conforte à poursuivre et lancer une seconde édition de cet Appel à Manifestation d'Intérêt, avec l'objectif d'élargir ces ateliers territoriaux vers de nouveaux partenariats et de nouvelles disciplines : l'agronomie, le développement local, la sociologie, l'écologie ... Pour ce faire, la Fédération organise une nouvelle journée de rencontre entre établissements d'enseignement supérieur et Parcs naturels régionaux. Cette journée, intitulée « Quand les écoles rencontrent les territoires » se déroulera le 31 mai à Paris. Vous pouvez déjà vous inscrire en suivant ce lien : <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/formulaire/inscription-pour-le-31-mai>

Date limite de dépôt des candidatures

Les dossiers sont à remettre avant le 21 juin 2018 pour la seconde vague de candidatures. Ainsi, vous pouvez dès

à présent constituer des équipes pluridisciplinaires de projet, volontaires pour s'immerger dans une commune de Parc naturel régional afin d'y faire germer de nouvelles orientations de développement, sur le thème de la revitalisation des centres-bourgs et de leurs bassins de vie. Cliquez sur ce lien pour en savoir plus sur cet Appel à Manifestation d'Intérêt et déposer un dossier : <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/article/atelier-hors-les-murs>

Vous trouverez sur cette page le règlement, les modalités de candidatures, les critères de sélection mais aussi la liste des contacts référents (établissements d'enseignements supérieurs et Parcs naturels régionaux) qui s'étaient déjà impliqués dans la démarche lors de la première édition de l'Appel à Manifestation d'Intérêt. De nouveaux partenariats sont les bienvenus.

L'équipe de la Fédération des Parcs se tient à votre disposition pour tout échange, demande d'information complémentaire et aide au montage de projet vers des Parcs naturels régionaux volontaires.

Contact :

Nicolas Sanaa,

Courriel : nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr

Téléphone : 01 44 90 86 36

Fabien Hugault,

Courriel : fhugault@parcs-naturels-regionaux.fr

Téléphone : 01 44 90 80 21



Quand les démarches de PLUi s'intéressent à la mobilisation citoyenne

➤ Actes du Séminaire du 28 novembre 2017

Le 7^{ème} séminaire annuel du Club PLUi organisé par le Ministère de la Cohésion des territoires a eu lieu le 28 novembre 2017. Cette manifestation très largement consacrée à l'appel à candidature PLUi 2017, a permis de mettre à l'honneur les différentes collectivités lauréates, porteuses de démarches exemplaires, novatrices et ayant vocation à constituer des outils de dialogue et de partage entre les acteurs locaux.

Cette rencontre a aussi donné l'occasion aux services de l'État et aux lauréats d'échanger autour des différentes thématiques sur lesquelles ceux-ci sont désormais en attente d'appui méthodologique, pour l'année 2018.

Vous pouvez dès à présent télécharger les actes du séminaire du 28 novembre 2017, à partir du lien suivant : <http://www.club-plui.logement.gouv.fr/le-seminaire-du-28-novembre-2017-a441.html>

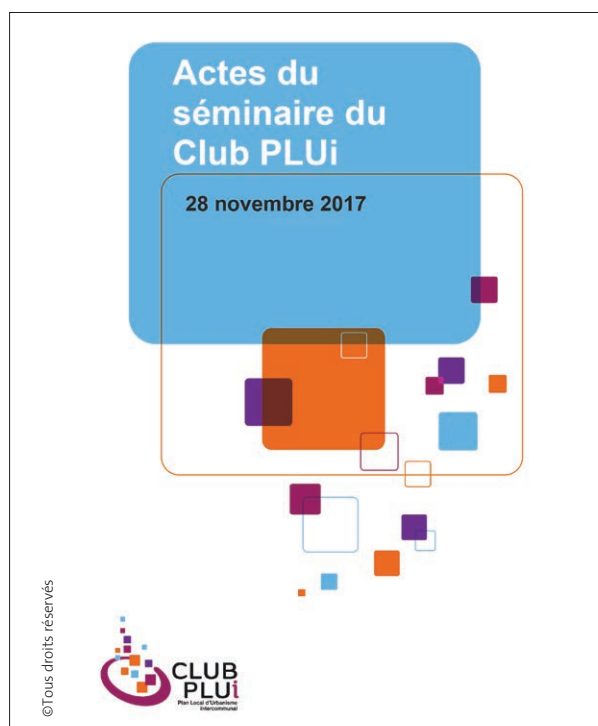
Contact : Guennolé Poix

Chargé de mission PLUi

Ministère de la Cohésion des territoires

Courriel : guennole.poix@developpement-durable.gouv.fr

Téléphone : 01 40 81 95 34



Directeur de la publication :

Pierre Weick

Réalisation de la lettre :

Nicolas Sanaa, Anne Badrignans

Comité de relecture :

Pierre Weick, Nicolas Sanaa, Fabien Hugault, Anne Badrignans

Crédits photographiques Première de couverture :

Parc du Vercors, Parc du Livradois-Forez

Dépôt légal - ISBN 978-2-9538922-6-0

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
9, rue Christiani - 75018 Paris
Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78
info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS REGIONAUX,
 www.parcs-naturels-regionaux.fr

 Rejoignez - nous
sur les réseaux sociaux |  fb.com/federationPNR |  [@FederationPNR](https://twitter.com/FederationPNR)

